



**LIGUE ESCRIME
ACADÉMIE CRÉTEIL**

**A l'attention des clubs organisateurs
de compétitions de la Ligue de Créteil**

Pour répondre aux besoins des organisateurs de compétitions, la ligue de Créteil s'est dotée depuis le début de la saison de 8 nouvelles pistes d'escrime en tissu qui viennent se rajouter aux 2 existantes.

Ces pistes en tissu sont mises à la disposition des organisateurs de compétition et prêtées par ordre de priorité :

- EDJ et épreuves de ligue.
- Compétitions IDF organisées par la commission d'armes sur la ligue.
- Circuits nationaux M17, M20, Seniors organisés sur la ligue.
- Circuits vétérans organisés sur la ligue.

Participation à l'entretien

- Une location de 20€ par piste sera demandée à toutes autres épreuves organisées sur la ligue, hors compétitions référencées.

1 - Un chèque de caution de 2000 euros sera demandé à l'organisateur dès que la ligue aura donné son accord.

2 - Toute attribution de piste fera l'objet d'une convention signée le jour de la mise à disposition des pistes.

3 - Les pistes seront prises et rapportées à l'adresse indiquée sur la convention.

4 - Le chèque de caution sera restitué lors du retour des pistes.

Nous demandons à chaque organisateur de respecter les conseils suivants :

Conseils d'utilisation :

Installer la piste sur un sol propre.

Par précaution, nous recommandons de fixer les extrémités à l'aide d'une bande adhésive.

Conseils d'entretien :

Passer l'aspirateur avant d'enrouler la piste.

Pour nettoyer des tâches importantes, utiliser une brosse à poil de nylon et du savon de Marseille.

Laisser sécher complètement avant d'enrouler la piste afin d'éviter les moisissures.



**LIGUE ESCRIME
ACADÉMIE CRÉTEIL**

Convention de mise à disposition de matériel

Entre les soussignés

La ligue d'escrime de l'académie de Créteil
Dont le siège social est situé 16 avenue Raspail – 94250 GENTILLY
Représenté par Luc Montblanc en qualité de Président

D'une part.

Et

Le club de.....

Dont le siège social est situé

Représenté par.....en qualité de

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Une compétition a lieu le à

A cette occasion, la ligue met à disposition du club de

() pistes en tissu

Le matériel est pris le : à l'adresse suivante :

.....

Le matériel sera rapporté le : à l'adresse suivante :

.....

- Un chèque de caution d'un montant de 2000 euros a été remis à la ligue avant l'enlèvement des pistes. Il sera restitué après retour du matériel emprunté.
- Une location de 20€ par piste sera demandée à toutes autres épreuves organisées sur la ligue, hors compétitions référencées.

Fait à Créteil, le.....(en 2 exemplaires)

Le Président de ligue de Créteil
M. Luc Montblanc

(Signature précédée de la mention)

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Le représentant du club de.....
M.

(Signature précédée de la mention)

Lu et approuvé